REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

LE MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES HYDROCARBURES

LETTRE DE POLITIQUE DE L'AVAL PETROLIER

I. CONTEXTE

L'accès aux produits pétroliers, composante vitale du mix énergétique, constitue un droit humain fondamental et un pilier indissociable du développement de Madagascar. Il est le moteur du progrès socio-économique, garantissant la mobilité des biens et personnes, le bien-être des ménages ainsi que la production industrielle.

Sur le plan international, l'importance stratégique des hydrocarbures est exacerbée par des tensions géopolitiques. Ces mutations globales entraînent une forte volatilité des prix, une instabilité de l'offre et un redéploiement profond des marchés mondiaux. Madagascar n'est pas épargné par ces chocs : la chaîne d'approvisionnement nationale demeure précaire et de nombreuses localités souffrent encore d'une absence de desserte.

Le secteur fait aujourd'hui face à des défis structurels majeurs : l'obsolescence du cadre légal, un environnement concurrentiel limité, une inégalité flagrante d'accès entre les localités, ainsi qu'une fragilité du pouvoir d'achat des consommateurs face aux fluctuations des prix pétroliers internationaux. De plus, la limitation des pouvoirs et de l'indépendance du Régulateur handicape la maîtrise du secteur.

Face à ces défis, la présente lettre de politique sectorielle donne un aperçu général et harmonisé des objectifs de l'Aval pétrolier pour les années à venir, de la stratégie à suivre ainsi que des actions à réaliser pour les atteindre.

Elle détermine également le schéma directeur de la gouvernance de l'Aval Pétrolier ainsi que les principes de base à observer par les parties prenantes.

II. VISION

L'Aval pétrolier ambitionne de devenir « un outil-clé » de développement économique de Madagascar avec la responsabilité de soutenir directement la croissance et le progrès social du pays.

Conformément à la Politique Générale de l'État pour la Refondation, qui place la satisfaction des besoins fondamentaux de la population au cœur de l'action publique, et face à l'instabilité des marchés internationaux, la vision du secteur repose sur les impératifs majeurs suivants :

- **La sécurisation de l'approvisionnement** : garantir la continuité de l'approvisionnement national en produits pétroliers sur l'ensemble du territoire ;

- **La protection des personnes, de l'environnement, et des installations :** promouvoir des normes élevées de sécurité et de protection de l'environnement conformément aux exigences de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement.
- **La sécurisation des recettes de l'Etat** générées dans la chaine d'approvisionnement des produits pétroliers.
- **L'instauration de l'équité de toutes les localités du pays** en termes de disponibilité des services de distribution de produits pétroliers.

De ce qui précède, l'Aval pétrolier s'engage à accompagner la transformation socio-économique de Madagascar en assurant une énergie accessible, disponible et sécurisée.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La Politique de l'Aval pétrolier s'articule autour **de quatre (04)** axes stratégiques majeurs :

Axe 1 : Souveraineté énergétique et développement des capacités de transformation

- Garantir la disponibilité régulière de produits conformes aux normes internationales sur tout le territoire, en optimisant les appels d'offres, les partenariats de Gouvernement à Gouvernement (G to G), opérateurs à gouvernement (B to G) et la part de la production nationale amont dédiée au marché local.
- Développer une capacité locale de transformation par l'implantation d'unités de raffinage moderne, pour servir le marché national et les opportunités d'exportation régionale.
- Exploiter les ressources locales pour sécuriser l'approvisionnement des industries et des centrales thermiques nationales tout en assurant une synergie entre l'amont et l'aval pétrolier.

Axe 2 : Ouverture, dynamisation et attractivité du marché

- Renforcer la couverture nationale par l'ouverture des activités de la chaîne d'approvisionnement dont notamment les activités d'importation, de stockage, et de distribution à tout opérateur répondant aux obligations techniques et légales.
- Mettre en place un cadre légal incitatif pour favoriser les investissements et les Partenariats Public-Privé (PPP).
- Identifier et promouvoir des zones d'investissement prioritaire pour assurer une équité d'accès aux produits et services de qualité.

Axe 3 : Gouvernance et modernisation de la régulation

- Moderniser la gouvernance du secteur par le déploiement d'outils numériques permettant un suivi rigoureux et une transparence accrue de la chaîne d'approvisionnement.
- Assurer la mise en œuvre de la vérité des prix suivant les deux concepts ci-dessous :
    - liberté des prix, sous réserve de la transparence complète des coûts et des marges ;
    - prix de référence calculés allouant au régulateur le pouvoir d'assurer l'application de la vérité des prix en cas d'opacité des éléments constitutifs des prix de revient analytiques des activités dans la chaîne d'approvisionnement.

- Doter le régulateur d'une autonomie financière, administrative et d'une indépendance d'opinion suffisantes.

Axe 4 : Transition Énergétique et Responsabilité Durable

- Capitaliser sur les carburants alternatifs pour engager progressivement la transition énergétique du pays tout en garantissant sa sécurité énergétique.
- Inscrire l'ensemble des activités pétrolières dans le respect strict des pratiques durables et des normes de sauvegarde de la sécurité publique et environnementale.

IV. PRINCIPES DIRECTEURS

La Politique de l'Aval pétrolier repose sur les principes suivants :

- **Priorité à l'efficience** : privilégier les solutions permettant d'offrir régulièrement aux industries et aux ménages sur l'ensemble du territoire, des produits pétroliers compétitifs en termes de qualité et de coût ;
- **Libre accès aux infrastructures essentielles** : garantir l'accès non discriminatoire aux installations stratégiques telles que dépôts de stockage, terminaux pétroliers, et infrastructures aviation et gaz pour tous les acteurs agréés.
- **Facilitation de l'investissement :** simplifier les conditions d'accès au marché afin d'attirer des investisseurs nationaux et internationaux et favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs.
- **Vérité des prix et lissage** : appliquer le principe de la vérité des prix, soutenu par le mécanisme d'ajustement automatique, tout en autorisant une administration temporaire pour certains produits stratégiques via un fonds de stabilisation.
- **Concurrence et transparence** : instaurer un marché libre, compétitif et sans discrimination ni traitement préférentiel, où la transparence des informations est garantie pour toutes les parties prenantes. ;
- **Régulation indépendante** : renforcer le rôle du régulateur en tant qu'interface autonome et neutre entre l'Administration, les opérateurs privés et les consommateurs ;
- **Transition énergétique** : soutenir activement le développement de la filière des carburants alternatifs et la recherche et développement sur les hydrocarbures.
- **Souveraineté de transformation** : promouvoir le développement de capacités locales de raffinage pour réduire la dépendance aux produits finis importés et valoriser les ressources nationales.

V. OBJECTIFS ET ACTIONS

AXE 1 : SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE TRANSFORMATION

Objectif Stratégique 1.1 : Sécuriser l'approvisionnement et l'autonomie nationale

Action 1.1.1 : Renforcer le rôle du régulateur dans la mise en œuvre du processus d'appel d'offre à l'importation jusqu'à la réalisation effective des opérations, les titulaires des licences d'importation étant les contractants avec le fournisseur international.

Développer des partenariats stratégiques de Gouvernement à Gouvernement (G to G agreement), opérateurs à gouvernement (B to G agreement)

Action 1.1.2 : Gérer et prioriser la part de la production pétrolière nationale (amont) dédiée à l'approvisionnement du marché intérieur.

Action 1.1.3 : Concevoir et opérationnaliser un système national de stocks stratégiques, incluant la définition du cadre réglementaire, le choix du modèle de financement et la construction progressive de capacités de stockage dédiées pour garantir une réserve de sécurité souveraine.

Objectif Stratégique 1.2 : Développer une infrastructure de transformation locale

Action 1.2.1 : Réaliser les études techniques pour l'implantation d'unités de raffinage moderne.

Action 1.2.2: Créer des synergies avec le secteur pétrolier amont pour traiter les ressources locales afin d'approvisionner les centrales thermiques et les industries.

AXE 2 : OUVERTURE, DYNAMISATION ET ATTRACTIVITÉ DU MARCHÉ

Objectif Stratégique 2.1 : Favoriser la concurrence et la couverture nationale

Action 2.1.1 : Ouvrir les activités de la chaîne d'approvisionnement dont notamment les activités d'importation, de transport, de stockage, et de distribution à tout opérateur répondant aux normes légales pour atomiser le marché.

Action 2.1.2: Identifier des zones d'investissement prioritaire pour garantir l'égalité d'accès aux produits dans les régions enclavées.

Objectif Stratégique 2.2 : Attirer des investissements stratégiques

Action 2.2.1 : Mettre en place un cadre légal incitatif spécifique au secteur pétrolier aval.

Action 2.2.2 : Promouvoir les Partenariats Public-Privé (PPP) pour le développement des infrastructures logistiques et de distribution.

AXE 3 : GOUVERNANCE ET MODERNISATION DE LA RÉGULATION

Objectif Stratégique 3.1 : Moderniser le pilotage du secteur par le numérique

Action 3.1.1 : Déployer des solutions de télé-jaugeage pour un monitoring en temps réel des stocks et des flux de produits.

Action 3.1.2 : Digitaliser les processus de contrôle et d'inspection via des outils de collecte de données pour assurer une transparence totale.

Objectif Stratégique 3.2 : Assurer une régulation efficiente et transparente

Action 3.2.1 : Appliquer la liberté des prix, sous réserve de la transparence complète des coûts et des marges ; à défaut, appliquer les prix de référence fixés par le régulateur.

Action 3.2.2 : Renforcer les pouvoirs du régulateur pour garantir le libre accès aux comptabilités analytiques et aux infrastructures essentielles sans discrimination dans le respect de la règlementation.

Objectif Stratégique 4.1 : Promouvoir des alternatives aux hydrocarbures conventionnels

Action 4.1.1 : Capitaliser sur les ressources en carburants alternatifs pour engager une transition énergétique progressive.

Action 4.1.2 : Soutenir la recherche et le développement pour l'intégration d'alternatives énergétiques durables.

Objectif Stratégique 4.2 : Garantir la sécurité et la protection de l'environnement

Action 4.2.1 : Faire respecter les normes internationales et régionales en matière de qualité des produits pétroliers et de sécurité des installations pétrolières.

Action 4.2.2 : Mettre en œuvre des protocoles de sauvegarde de la sécurité du public et de protection des écosystèmes contre les risques pétroliers.

VI. MISE EN OEUVRE

L'opérationnalisation de cette politique sectorielle repose sur la synergie entre les actions gouvernementales, les mesures spécifiques du secteur pétrolier et les grands projets nationaux de développement, notamment en matière d'infrastructures routières et portuaires. La réussite de cette politique est conditionnée par l'adoption de mesures d'accompagnement monétaires, fiscales et douanières attractives. Elle consiste à instaurer les dispositions garantissant un environnement propice à l'investissement.

La mise en œuvre s'articule autour des principes suivants :

- Planification stratégique : Les objectifs seront atteints via un plan de travail et un chronogramme rigoureux, élaborés selon des critères de durabilité économique, sociale et environnementale.
- Adhésion collective : pour relever ce défi ambitieux, l'adhésion sans faille de toutes les parties prenantes, dont l'Administration, le secteur privé et les consommateurs est impérative.
- Approche tripartite : l'appropriation de cette vision par l'ensemble des acteurs constitue l'étape fondamentale pour que le triptyque Etat, opérateurs et consommateurs forme une triade cohérente et harmonieuse, capable de réussir les réformes de l'Aval pétrolier.
- Engagement durable : à travers cette démarche concertée, le secteur s'engage à garantir une énergie disponible et accessible, moteur de la transformation de Madagascar.

Tel est l'objet de la présente lettre de politique sectorielle.

Antananarivo, le 11 MAI. 2026

Le Ministre de l'Energie et des Hydrocarbures

RABEARIMANGA Radonirina Lucas